

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal de la Commune pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après présentation par Monsieur Morelle Adjoint aux finances, les résultats définitifs de l'exercice 2021 sont :

- Fonctionnement : 578 626,94€
- Investissement : 106 006,67€

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 qui lui est présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 123 203,00€ en Section de fonctionnement
- 1 330 367,00€ en Section d'Investissement

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire rappelle au CM le projet de construction d'une micro-crèche située rue de l'Abbé Delbecque.

Le coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 929 940,41€ HT soit 1 115 928,49€ TTC.

Une subvention peut être octroyée par le Département du Nord, au titre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs au taux maximal de 40% du montant HT des travaux et que celle-ci est cumulable avec toutes autres subventions publiques, y compris DETR dans la limite du plafond légal de 80%.

Après délibéré, le conseil Municipal décide :

- Décide l'opération de construction d'une micro-crèche dont le coût prévisionnel est de 929 940,41€ HT, son inscription est prévue au budget communal.
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Sollicite le concours financier du Conseil Départemental du Nord, programmation 2022
- Autorise M Maurice Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement Mme Josée Théolat, 1^{ère} adjointe à signer tous documents à intervenir

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VOTE DE SUBVENTION 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de fonctionnement ci-après :

- Comité d'hygiène de la santé Bucco-Dentaire du Hainaut : 150.00€

Mme Degardin n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité